

Pour favoriser leur dévotion, j'accorde à tous les pèlerins de Ste Anne de Ristigouche les mêmes indulgences de quarante jours que j'ai accordées à ceux de Ste Anne de la Pointe-au-Père. (Voyez *Mandements*, page 435).

IV. Les circonstances me déterminent à effectuer quelques changements dans la liste des desservants, pendant la Retraite pastorale qui approche, savoir :

St Jean de Dieu et Ste Françoise..MM.	Ph. Fortier,
St Eloi et St Clément	Luc Rouleau,
St Moïse et St Benoît Labre.....	Ph. Côté.

V. Vous devez avoir vu, Mes chers Collaborateurs, une circulaire du Rév. Père Tielen, Supérieur des Rédemptoristes de Ste Anne de Beaupré et curé de la paroisse, dans laquelle il annonce la grande nouvelle de la bénédiction de couronnes d'or pour les Statues de Ste Anne et de la Ste Vierge, qui doit être faite assez prochainement par Son Eminence le Cardinal Taschereau au nom du Souverain Pontife. Le Rév. Père demande à tous d'y contribuer au moins *vingt-cinq centins*, et il s'adresse principalement aux mères de famille et aux jeunes filles. J'ai la confiance que vous allez stimuler le zèle de vos paroissiens et paroissiennes, et que vous aurez la consolation de présenter une offrande convenable de votre part et de celle de vos ouailles.

Encouragez celles-ci à participer selon leurs moyens à ces bonnes œuvres, recommandées par les premiers Supérieurs, et en particulier par

votre Evêque tout dévoué.

‡ JEAN, Ev. DE ST. G. DE RIMOUSKI